

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Décision DG n° 2012-222 du 20 août 2012 portant nomination d'experts auprès du groupe d'experts sur les recherches biomédicales portant sur des produits de thérapie cellulaire de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

NOR : AFSM1230614S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1125-1 et suivants et R. 1125-7 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu la décision DG n° 2008-236 du 5 septembre 2008 portant création du groupe d'experts sur les recherches biomédicales portant sur des produits de thérapie cellulaire à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés experts auprès du groupe d'experts sur les recherches biomédicales portant sur des produits de thérapie cellulaire, au titre de l'année 2012 :

M. ALIMY (Yves).
M. AMOURA (Zahir).
Mme BENSOUSSAN (Danièle).
M. LABRUNE (Philippe).
M. DE VOS (John).
M. VAGO (Philippe).

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 20 août 2012.

Le directeur général,
PR D. MARANINCHI